Notes Académiques
de l'Académie d'agriculture de France

Academic Notes
of the French Academy of agriculture

ISSN 2966-702X, Elec ISSN 2967-2139

Authors
Pascale Hébel, Guillaume Garrot et Nadine Vivier

Title of the work
La précarité alimentaire en France : quelle politique publique pour y remédier ?
Food insecurity in France, What public policy to remedy it ?

References
Year 2026, Volume 21, Number 1, pp. 1-11.

Published online:
26 January 2026,
https://www.academie-agriculture.fr/publications/notes-academiques/la-precarite-alimentaire-en-france-quelle-politique-publique-pour-y

Licence
La précarité alimentaire en France : quelle politique publique pour y remédier ?© 2026 by Pascale Hebel, Guillaume Garot and Nadine Vivier is licensed under Creative Commons Attribution 4.0 International

Notes académiques de l'Académie d'agriculture de France
Academic Notes from the French Academy of Agriculture
(N3AF)
Opinion

La précarité alimentaire en France : quelle politique publique pour y remédier ?

Food insecurity in France, What public policy to remedy it ?

Pascale Hébel[1*], Guillaume Garrot[2] et Nadine Vivier[3]

1. Directrice associée de C-Ways
2. Député de la Mayenne
3. Professeur honoraire des universités, présidente honoraire de l'Académie d'agriculture de France

*Correspondance : nadine.vivier@gmail.com

Résumé
La précarité alimentaire inquiète aujourd'hui aussi bien les pays riches que les plus pauvres. L'Union Européenne a créé en 2014 le Fonds européen d'aide aux plus démunis. Cet article se concentre sur le cas de la France. Face à la croissance des populations touchées, une aide alimentaire s'est mise en place, souvent à l'initiative des associations caritatives Après un avant-propos qui brosse le contexte général (N.Vivier), Pascale Hébel définit cette précarité et les populations touchées d'après les enquêtes statistiques récentes. Puis Guillaume Garot exprime devant l'Académie d'agriculture de France sa vision des politiques publiques à mettre en œuvre.

Mots-clés :
précarité alimentaire ; gaspillage alimentaire ; aide alimentaire, associations caritatives ; politiques publiques

Abstract:
Food insecurity is now a concern for both rich and poor countries alike. In 2014, the European Union created the European Fund for Aid to the Most Deprived. This article focuses on the case of France. In response to the growing number of people affected, food aid has been put in place, often on the initiative of charitable organizations. After a foreword outlining the general context, in which the question of food insecurity is discussed Pascale Hébel defines this insecurity and the populations affected based on recent statistical surveys. Guillaume Garot then presents his vision of the public policies to be implemented to the French Academy of Agriculture.

Keywords:
food insecurity; food waste; food aid; charitable organisations; public policy

Avant-propos

La précarité alimentaire, phénomène qui retient une attention croissante à l'échelle mondiale, est mal connue et mérite une réflexion d'ensemble des multiples problèmes qu'elle pose : aspects économiques, sociaux et de santé publique. Ce concept fait encore l'objet de débats, notamment dans son apport théorique (Cantuel, 2024). Toutefois la définition suivante s'est imposée : « La sécurité alimentaire d'une population est définie par le fait que tous les individus aient accès à suffisamment de nourriture pour une vie active et saine ».

Utilisant les séries de questions standardisées des États-Unis et de la France – Inca 3 (ANSES, 2017) sur la quantité et la qualité de l'alimentation et l'évolution des habitudes et modes de consommation, l'Observatoire des vulnérabilités alimentaires (Fondation Nestlé, 2024) chiffrait à 11 % le nombre de personnes en état de précarité en France en 2015, puis à 37 % en 2023, croissance qui se retrouve dans tous les pays. Selon cette définition, les personnes en état de précarité, ne pouvant mener une vie active et saine à cause de leur nourriture, comprennent donc ceux en état de sous-alimentation ou bien de malnutrition (mauvais équilibre de la qualité des aliments).

L'aide alimentaire a été créée pour remédier à cette situation. Elle visait à favoriser « l'accès à une alimentation sûre, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale » (art. L 266-1 du Code de l'action sociale et des familles). Son action s'est ensuite enrichie, l'article L. 266-2 de ce code demande maintenant « la fourniture de denrées alimentaires aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale, assortie de la proposition d'un accompagnement ». Les formes d'accompagnement et d'inclusion sociale prennent une importance croissante (Cantuel, 2024).

Rappelons le passé récent. Pour aider les personnes en insécurité alimentaire, des associations caritatives se sont créées, portées par le Secours populaire et la Croix-Rouge. Dans les années 1980, les initiatives privées se sont multipliées, avec les Banques alimentaires (Bernard Dandrel, 1984), et les Restos du cœur (Coluche, 1985). Progressivement les réseaux d'aide se sont structurés, professionnalisés et ont développé des actions favorisant l'inclusion sociale. En 2014, Guillaume Garot, député, a pris l'initiative d'une loi, votée par le parlement, qui vise à lutter contre le gaspillage alimentaire et à développer le don. Elle rend obligatoire la mise en place d'une convention entre les associations habilitées et les grandes surfaces pour la récupération des invendus.

Au niveau européen, la Politique agricole commune (PAC) n'avait pas, à l'origine, d'objectif social malgré des principes de solidarité. Durant les hivers rudes de 1986-1987, l'Union européenne (UE) a procédé à des distributions de nourriture aux personnes démunies, ce qui permettait de gérer les excédents de la PAC. Mais dès que les excédents ont été résorbés, les États n'ont pas accepté que les fonds de la PAC servent à une politique sociale qui dépendait de chacun des États, ce que la Cour de justice a reconnu. Ce n'est que depuis 2014 que l'UE a instauré une politique sociale avec le FEAD (Fonds européen d'aide aux plus démunis), renforcée lors de la crise Covid. Les achats de denrées alimentaires redistribuées aux associations, sont financés à 85 % par le FEAD et 15 % par la France. (Bianchi, 2025).

Pour coordonner les nombreuses initiatives et mieux couvrir le territoire français, le Comité national de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire **(**Cocolupa) a été créé le 8 septembre 2020 ; il rassemble les divers types d'acteurs impliqués.

Cette aide alimentaire suscite aujourd'hui des débats et se heurte à des critiques, au point que certains imaginent sa suppression. D'autres initiatives voient le jour, comme le chèque alimentaire ou la sécurité sociale de

l'alimentation. Les associations existantes se tournent vers un ancrage local et inventent d'autres formes d'action, tels les jardins partagés.
Inévitablement, toutes ces interrogations sur l'aide alimentaire débouchent sur un horizon plus large : il faudrait résoudre le problème de la pauvreté, celui de l'éducation à une meilleure diète. Se pose aussi le problème du prix de l'alimentation, celui de ses coûts cachés. « Le prix payé par le consommateur ne couvre en réalité qu'une faible partie des coûts totaux engendrés par le processus de production, transformation des produits alimentaires, leur commercialisation et consommation » (Rastoin, 2025). Ces prix ne reflètent pas les impacts négatifs de la production sur la santé, sur l'environnement et sur l'économie. (Rastoin, 2020 ; Hendriks, 2021). Il s'agit donc d'une question majeure qui devrait engendrer des modifications de la production alimentaire vers l'agroécologie et le respect de l'environnement (meilleure gestion de l'eau, de la biodiversité) et une réorientation des consommations alimentaires par l'instruction et par le taux de TVA.
Sont réunis ici deux textes qui abordent ce sujet pour la France.
Le premier texte est une définition et réflexion sur les raisons de la précarité, son développement et les populations touchées. Pascale Hébel donne le résultat des études fondées sur les enquêtes récentes qu'elle a menées, ainsi que celles de l'ANSES (ANSES, 2017) et de la Fondation Nestlé (2024). Le second texte est le discours de Guillaume Garot, invité par l'Académie d'agriculture de France à exposer sa vision de la situation actuelle et des politiques publiques à mettre en œuvre en France.

1. Les facteurs de développement de l'insécurité alimentaire, par Pascale Hébel

La précarité alimentaire est un phénomène complexe, qui touche une part notable de la population française (Vie publique, 2025). Cet article explore les définitions et les causes de l'insécurité alimentaire ; il discute les profils des individus affectés par l'insécurité alimentaire en France, en se fondant sur des données récentes (Bléhaut *et al.*, 2024). Nous examinons également les stratégies d'adaptation des ménages et les implications pour la politique publique.

1.1. Introduction

La prévalence de la sous-alimentation au niveau mondial a connu des fluctuations importantes au cours des dernières décennies (UNICEF, 2024). De 2005 à 2019, une diminution progressive de la sous-alimentation a été observée, reflétant les efforts internationaux pour améliorer l'accès à la nourriture. Cependant cette tendance positive a été brutalement inversée par la crise du COVID-19. Cette pandémie a eu un impact profond sur la sécurité alimentaire. Les perturbations des chaînes d'approvisionnement, la perte de revenus, et les mesures de confinement ont toutes contribué à une augmentation de l'insécurité alimentaire (Observatoire des inégalités, 2025).

1.2. Prévalence de l'insécurité alimentaire en France

Plusieurs indicateurs sont utilisés pour mesurer la précarité alimentaire. L'insuffisance alimentaire (Anses, 2009 ; Bléhaut *et al.*, 2024) repose sur deux facettes : les personnes en insuffisance alimentaire quantitative (que l'on qualifie de précaires sur le plan alimentaire), et celles pour qui la nourriture est suffisante, mais ne correspond pas toujours aux aliments qu'elles souhaiteraient pouvoir consommer.
L'insécurité alimentaire (Anses, 2017 ; Fondation Nestlé, 2024) repose sur une

mesure plus stricte intégrant plusieurs facettes quantitatives (avoir déjà eu faim, réduire les portions, sauter des repas, ne plus consommer certains produits se sont mal conservés, ne pas pouvoir manger de repas équilibré).
Selon l'Observatoire des vulnérabilités alimentaires (Fondation Nestlé, 2024), 37 % des Français sont en insécurité alimentaire ; en 2015, ils n'étaient que 11 %. Environ un consommateur français sur cinq (19 %) a déjà eu faim sans pouvoir manger. Près d'un tiers des Français (35 %) déclare avoir réduit ses portions alimentaires en raison de contraintes financières. Les personnes en insécurité alimentaire sont également plus susceptibles de réduire leur budget alimentaire (36 % ont réduit leur budget de plus de 10 %) et de contracter des crédits pour boucler leurs fins de mois (55 %).
Plusieurs facteurs contribuent à l'insécurité alimentaire en France :
1. stagnation du niveau de vie **:** la progression du niveau de vie moyen a ralenti ces dernières années, avec une quasi-stagnation depuis 2008 (Pen et Rousset, 2024). Les inégalités de niveau de vie se sont accrues (Martin, 2024) depuis le milieu des années 1990.
2. inflation : les hausses de salaire ne compensent pas l'inflation, affectant particulièrement les ménages à faible revenu (OCDE, 2025).
3. dépenses contraintes **:** les dépenses liées au logement, à la santé, et à l'éducation pèsent lourdement sur le budget des ménages (42 % en 2024 contre 29 % en 1970 selon l'INSEE), limitant les ressources disponibles pour l'alimentation, notamment chez les plus jeunes et les plus modestes. Pour le poste éducation, il faut tenir compte non seulement des écoles de conduite automobile, et, surtout, de toutes les écoles privées et des frais de scolarité, qui sont en augmentation même dans les écoles publiques.
Concernant la santé, il s'agit de la partie « débours », c'est-à-dire ce qui n'est pas remboursé par la Sécurité sociale (automédication) et ce que les mutuelles ne prennent pas en charge. Cette partie est également en hausse (Didier et Lefebvre, 2024).

1.3. Profil des individus en insécurité alimentaire

Les individus en insécurité alimentaire sont beaucoup plus souvent des jeunes (58 % des jeunes de 18 à 24 ans sont en insécurité), des femmes, des familles monoparentales et des ouvriers. Ils sont également plus susceptibles d'avoir un mauvais état de santé et un budget alimentaire réduit. Les stratégies d'adaptation incluent l'achat de produits moins chers et la réduction de la consommation de produits de qualité. On peut segmenter ces personnes en difficulté :
Les Désorientés (39 %) : salariés insérés socialement, appréciant cuisiner, mais fragilisés par la conjoncture économique. Ils possèdent une cuisine équipée et aiment recevoir des invités, mais réduisent leur consommation de produits plaisir.
Les Empêchés (30 %) : généralement plus âgés et moins équipés, ils suppriment les produits plaisirs et cuisinent peu, mais aimeraient le faire avec plus de moyens.
Les Débrouillards (15 %) : jeunes peu équipés qui multiplient les solutions pour s'en sortir, recherchant praticité et rapidité pour manger.
Les Désimpliqués (14 %) : urbains inactifs, sans diplôme, et en non-recours, pas attirés par la cuisine mais désireux de plus de qualité, plus souvent des hommes vivant seuls.

1.4. Stratégies d'adaptation et conséquences

Les ménages en insécurité alimentaire ont un niveau d'équipement d'ustensiles de cuisine très faible : 15 % de ces individus n'ont pas de réfrigérateur, et 23 % n'ont pas de four à micro-ondes, des équipements essentiels

pour la conservation et la préparation des aliments. Près de la moitié (46 %) des individus en insécurité alimentaire n'ont pas ou ont peu d'appétence pour la cuisine maison et cherchent à passer le moins de temps possible à cuisiner. Ils adoptent diverses stratégies pour faire face à la situation :
Réduction des portions : beaucoup de ménages réduisent la quantité de nourriture consommée. Neuf individus sur dix en insécurité alimentaire ont déjà réduit les portions de leurs plats ou sauté des repas parce qu'ils n'avaient pas assez d'argent pour la nourriture, contre seulement 3 % quand les individus sont en sécurité alimentaire.
Changement de comportements alimentaires : les consommateurs privilégient les féculents et réduisent la consommation de fruits, légumes et légumineuses, mais aussi de protéines animales. Les trois quarts déclarent ne pas arriver à manger de la volaille, de la viande ou du poisson tous les deux jours par manque de moyens financiers (parfois et souvent) contre 23 % chez ceux qui sont en sécurité alimentaire)
Recours à l'aide alimentaire : seulement un cinquième (19 %) des personnes en insécurité alimentaire sévère ont bénéficié d'un colis ou d'un repas gratuit provenant de l'aide alimentaire au cours des 12 derniers mois. La principale raison pour laquelle les individus en insécurité alimentaire ne sollicitent pas l'aide alimentaire est le sentiment de honte. Près de la moitié (47 %) des personnes interrogées déclarent ne pas avoir recours à l'aide alimentaire parce qu'elles ne se sentent pas à l'aise vis-à-vis des autres en allant dans ces centres. Ce sentiment est particulièrement prégnant chez les personnes âgées de 55 à 64 ans (57 %), les hommes (52 %), les colocataires (51 %), et les couples sans enfant (49 %). D'autres raisons incluent le manque de besoin perçu (28 %), des problèmes d'accessibilité (9 %), le soutien familial (9 %), et la méconnaissance des structures d'aide (8 %). Ces données mettent en lumière les obstacles psychologiques et pratiques qui empêchent les personnes vulnérables de bénéficier des ressources disponibles, soulignant la nécessité de sensibiliser et de faciliter l'accès à l'aide alimentaire.

1. 5. Conclusion

L'insécurité alimentaire en France est un problème complexe et multidimensionnel, exacerbé par des facteurs économiques et sociaux. Les politiques publiques doivent prendre en compte ces dynamiques pour développer des interventions efficaces et soutenir les ménages vulnérables. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour améliorer l'accès à une alimentation saine et nutritive pour tous. Il est nécessaire de prendre en charge l'insécurité alimentaire en agissant à plusieurs niveaux, notamment en donnant accès à une alimentation saine et durable à l'ensemble de la population en rendant abordable les produits alimentaires soit en augmentant les revenus (hausse des revenus minimum, diminution des inégalités salariales, etc.) soit en rendant le coût plus faible (Sécurité sociale de l'alimentation, chèque alimentaire, baisse de la TVA sur les aliments sains).

2. Les politiques publiques face à la précarité alimentaire, par G. Garot

2.1. Un phénomène de grande ampleur

La réalité alimentaire française est connue par les études menées par l'ANSES, le CREDOC et la Fondation Nestlé. Ce problème est ancien, mais il a fait l'objet d'une prise de conscience généralisée au moment du Covid, qui n'a fait que révéler l'ampleur du phénomène parce qu'on voyait des files d'attente devant les associations de solidarité qui n'en finissaient plus de grandir, composées de populations inhabituelles : des étudiants, des familles monoparentales. Ils sont maintenant touchés par la précarité alimentaire.
Aujourd'hui, 35 % des Français déclarent ne pas

pouvoir faire trois repas équilibrés par jour. Comment pouvons-nous accepter cela chez nous, dans un pays qui dit être la septième puissance économique au monde ? Cela interroge précisément l'efficacité des politiques publiques contre la précarité alimentaire et plus généralement l'efficacité des politiques de redistribution.

2.2. Un miroir des inégalités

Si l'on va un peu plus loin, au-delà des chiffres donnés par P. Hébel, la précarité alimentaire est aussi le miroir des inégalités. La précarité alimentaire, ce n'est pas simplement souffrir de la faim, c'est aussi souffrir d'autres difficultés, tout particulièrement des problèmes de santé. Une épidémie d'obésité touche de plus en plus de jeunes en surpoids (Fontbonne *et al.*, 2023), et c'est le miroir des inégalités parce que les enfants d'ouvriers sont beaucoup plus frappés que les enfants de cadres. On sait aussi que les maladies cardio-vasculaires sont favorisées par une forme de précarité alimentaire (Fédération française de cardiologie, 2021).
Les études sur le mode de consommation montrent que plus on est en précarité, plus on est dans des consommations plus salées, plus sucrées, plus grasses que celles de la moyenne de la population. Ce qui veut dire que, quand on parle politique de lutte contre la précarité, on aborde une politique publique de l'alimentation. Cette situation est une forme d'échec collectif, cela signifie sans doute qu'il y a des impensés dans nos politiques, et je voudrais d'abord essayer de les cerner : il y a au moins trois impensés des politiques publiques contre la précarité alimentaire.

2.3. Trois impensés des politiques publiques

Le premier impensé c'est celui d'un État qui a délégué la lutte contre la précarité alimentaire à des associations de solidarité, implantées sur le terrain qu'elles connaissent bien. L'État s'est délesté de cette responsabilité. En contrepartie, il a financé, mais les associations aujourd'hui ne réussissent plus à faire face aux besoins (Bricas et Scherrer, 2021).
Le deuxième impensé a consisté à résumer trop souvent la lutte contre la précarité alimentaire à la lutte contre la faim. On attendait donc des associations charitables qu'elles fournissent la nourriture, mais on a abandonné tous les autres problèmes, en particulier les problèmes de santé (obésité, diabète) et l'accompagnement social.
Troisième aspect : on a considéré que la précarité alimentaire était uniquement l'apanage des plus pauvres : c'est l'image du sans domicile fixe (SDF), du clochard, celui qui est à la marge. Or, aujourd'hui, ce ne sont plus seulement les plus pauvres et les marginaux qui sont touchés, mais des gens de la classe moyenne, bien intégrés dans la société, tels les étudiants, les retraités à faible revenu, des mères de famille seules qui sont pourtant salariées. La précarité alimentaire concerne aujourd'hui une trop grande partie de notre société.
Cela signifie que si on veut être efficace dans nos politiques publiques, il va falloir remettre tout à plat, puisque ce que l'on a fait jusqu'à présent est loin d'être suffisant. L'adaptation de nos politiques publiques est aujourd'hui l'enjeu des débats à l'Académie d'agriculture de France. C'est aussi un enjeu que je souhaite poser à l'Assemblée nationale, comme bien d'autres. Quelles sont les idées qui aujourd'hui prospèrent dans le débat public et comment avancer aujourd'hui ?

2.4. Des orientations en débat et des expériences en cours

Une des grandes idées qui émergent est l'idée d'une sécurité sociale de l'alimentation (SSA) (SSA, 2025). J'ai quelques réserves à ce

sujet : le modèle se cherche, ce qui est normal puisqu'on invente. À mes yeux, il s'agit plus d'un horizon que d'une opérationnalité à court terme, mais le débat est lancé, l'idée est passionnante, et il faut interroger philosophiquement cet enjeu. Il existe actuellement des initiatives sur le terrain, de caisses locales de SSA qui visent à donner à chacun les moyens de se nourrir correctement à travers une somme d'argent pour être libéré de cette dépendance par rapport à la faim et à la précarité.

Examinons les conditions de réussite de cette SSA. Tous les acteurs conviennent qu'une condition de sa réussite est la transformation de l'ensemble du système agricole et alimentaire. Les producteurs locaux doivent être impliqués afin de répondre à la demande des consommateurs voisins.

Il y a aussi l'obstacle du coût de ce dispositif qui serait fondé sur une contribution similaire à celle de la Sécurité sociale. Une projection montre qu'elle serait de l'ordre de 100 milliards d'euros (Coulet, 2024), auxquels il faut ajouter les coûts des transformations agricoles à engager. Ce sont nos cotisations qu'il faut être capable d'engager ; c'est donc important, mais pour autant cela ne doit pas tuer l'idée ; simplement il faut être conscient des efforts considérables que cela implique. La société est-elle prête à ça aujourd'hui ? Je n'en sais rien, je n'en suis pas sûr et, pour autant, cela ne veut pas dire que si la SSA ne fonctionne pas ou n'aurait pas la capacité de fonctionner ; l'idée de la SSA ne doit pas être interdite *a priori.*

Je promeus une autre approche que j'ai lancée : l'idée de « Territoires Zéro Faim », sur le modèle de ce qui existe avec les « territoires zéro chômeur de longue durée » (Association Territoires zéro chômeur de longue durée, 2025). C'est l'idée que, à l'échelle d'un territoire, il y a mobilisation générale de l'ensemble des acteurs, des producteurs jusqu'aux consommateurs, des citoyens et des élus avec les associations, les organisations professionnelles et les entreprises qui touchent à l'alimentation. Tous réfléchissent à la façon d'être efficace pour que personne sur le territoire considéré ne souffre de la faim et ne souffre de la précarité ; cela signifierait mettre en œuvre une expérimentation sur une dizaine ou une vingtaine de territoires en France où se combineraient des dispositifs convergents pour s'assurer que personne ne souffre de la précarité. Parmi les dispositifs envisagés, il y a par, exemple un droit d'accès à la cantine pour les enfants et l'idée qu'aucun enfant ne puisse être exclu de la cantine pour des raisons financières. Cette tarification sociale de la cantine existe à l'école primaire, mais non au collège ni au lycée. Il faut instaurer sur les « Territoires zéro faim » cette tarification sociale pour tous les enfants qui sont admis de l'école au lycée.

Une deuxième mesure serait le chèque alimentation durable, qui a agité pas mal de débats, et peut sembler être une déclinaison de la SSA. Quelques départements, tels la Gironde, la Seine-Saint-Denis, ont lancé des expérimentations, pour voir comment on peut accompagner des personnes avec ce chèque qui permet d'acheter des produits frais (Gironde, 2024 ; Seine-Saint-Denis, 2024). Parmi les mesures convergentes, les aspects éducatifs doivent apprendre à modifier son alimentation pour réduire le sucre et les graisses.

Ce travail Zéro Faim doit s'inscrire dans un lien étroit avec les Projets alimentaires territoriaux (PAT) pour être sûr de la collaboration des associations concernées.

L'expérience « Territoires zéro faim » devrait concerner 10 ou 20 territoires de France dans lesquels tout serait mis en œuvre à l'échelle du territoire pour faire converger les dispositifs. Après une expérimentation sur trois ans, l'évaluation des succès et des échecs, et la comparaison entre les territoires d'expériences doivent permettre de tirer des conclusions. Cela me semble être une approche nouvelle des politiques publiques de l'alimentation et de lutte contre la précarité

alimentaire, parce qu'il ne s'agit pas de travailler en silo, mais en convergence permanente ; les uns et les autres travaillent ensemble et personne ne se défausse sur l'autre, chacun joue son rôle dans un projet partagé. Cette convergence des acteurs, des actions, des partenaires est nécessaire.
Un pilotage politique national et territorial est essentiel, et il faut voter en France une loi-cadre sur l'alimentation pour se poser la question sur les productions dans notre pays, la façon dont nous nous nourrissons et celle du lien entre alimentation et santé. Je plaide donc pour cette loi sur l'alimentation : quand instaure-t-on l'éducation à l'alimentation à l'école, sur le temps scolaire ?
Une loi-cadre devrait montrer que les enjeux alimentaires sont centraux sur le plan social, sur le plan de la santé et sur le plan de l'environnement ; ils méritent un débat national. Ainsi serait posé un cadre pour les acteurs sur ce terrain fondamental ! Voilà qui est de nature à réconcilier les citoyens avec la politique. Une telle loi, soumise à élaboration collective et concertations au pluriel serait de nature à redonner du sens à l'action publique. Si on met de la démocratie dans l'assiette, on aura fait avancer les choses.

Discussion

Dans la discussion qui a suivi ce plaidoyer, Bernard Valluis, économiste agricole et président de la Fédération européenne des banques alimentaires, a posé la question du gaspillage alimentaire, et G. Garot a répondu :
« Les politiques publiques seules ne peuvent résoudre la question de la précarité, les partenariats public-privé sont nécessaires. Lutter contre le gaspillage et lutter contre la précarité sont deux politiques qui ne peuvent se confondre, chacune a sa singularité mais elles peuvent se soutenir.
J'ai rendu obligatoire (loi Garot de février 2016) le don des invendus des grandes surfaces aux associations de solidarité. Cela ne suffit plus car les grandes surfaces ont compris la lutte contre le gaspillage ; elles donnent moins aujourd'hui qu'il y a 6 ou 7 ans parce qu'elles ont créé des rayons anti-gaspi à moins 40 ou 50 %. Ce succès de la lutte contre le gaspillage signifie aussi moins de dons pour les associations de solidarité. Donc il faut maintenant travailler sur la précarité. »

Références

Anses. 2009. Étude individuelle nationale des consommations alimentaires 2 (INCA 2) 2006-2007. https://www.anses.fr/fr/system/files/PASER-Ra-INCA2.pdf.

Anses. 2017. Étude individuelle nationale des consommations alimentaires 3 (INCA 3), https://www.anses.fr/sites/default/files/NUT2014SA0234Ra.pdf.

Bléhaut M, Gressier M, Paquet N. 2024. La précarité alimentaire, en hausse, est liée à moins de diversité dans l'alimentation. https://www.credoc.fr/publications/la-precarite-alimentaire-en-hausse-est-liee-a-moins-de-diversite-dans-lalimentation

Bianchi D. 2025. La précarité alimentaire : quelles politiques publiques ? La politique définie par l'Union européenne, *Notes Académiques de l'Académie d'agriculture de France (N3AF)*, 19(5), 1-11. https://doi.org/10.58630/pubac.not.a705284.

Bricas, Scherrer, 2021. Lutter contre la précarité par de l'aide alimentaire ? In Brica N, Conaré D, Walser M (eds) *Une écologie de l'alimentation*, Quae, Paris, 207-216.

Cantuel L. 2024. Faut-il en finir avec l'aide alimentaire ? Rapport 10-2024, Fondation Jean Jaurès.

Coulet, C. 2024. Fiche : La sécurité sociale de l'alimentation. https://www.civam.org/wp-content/uploads/2024/09/Civam_SSA_FICHE_RESSOURCE.pdf

Didier M, Lefebvre G (ed). 2024. Les dépenses de santé en 2023 - Résultats des comptes de la santé, DREES. https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse-documents-de-reference/panoramas-de-la-drees/241120-Panorama-CNS24.

Fédération française de cardiologie. 2021. La précarité. https://www.fedecardio.org/presse/la-precarite/.

Fontbonne A, Currie A, Tounian P, Picot MC, Foulatier O, Nedelcu M, Nocca D. 2023. Prevalence of overweight and obesity in France: The 2020 Obepi-Roche study by the "Ligue Contre l'Obésité", *Journal of Clinical Medicine,* 12, 925. https://doi.org/10.3390/jcm12030925

Gironde. 2025. Lancement de l'expérimentation en Gironde d'une caisse commune de l'alimentation. https://www.gironde.fr/espace-presse/lancement-de-l-experimentation-en-gironde-d-une-caisse-commune-de-l-alimentation.

Hendriks S, de Groot Ruiz A, Herrero Acosta M, Baumers H, Galgani P, Mason-D'Croz D, Godde C, Waha K, Kanidou D, von Braun J, Benitez M, Blanke J, Caron P, Fanzo J, Greb F, Haddad L, Herforth A, Jordaan D, Masters W, Sadoff C, Soussana JF, Tirado MC, Torero M, Watkins M.A. 2021.The True Cost and True Price of Food, The Scientific Group, UN Food Systems Summit Draft, NY, 42 p.

Le Morvan F, Wanecq T. 2019. *La lutte contre la précarité alimentaire. Évolution du soutien public à une politique sociale*, Inspection générale des affaires sociales (IGAS).

Fondation Nestlé, 2024, 1er Observatoire des Vulnérabilités Alimentaires Observatoire des Vulnérabilités Alimentaires - Fondation Nestlé France

Martin H. 2024. Depuis le milieu des années 1990, les inégalités de niveau de vie augmentent nettement avant redistribution mais de manière plus limitée après redistribution. In *Les revenus et le patrimoine des ménages*, INSEE Référence, édition 2024 https://www.insee.fr/fr/statistiques/7941437?sommaire=7941491

Observatoire des inégalités. 2025. Plus de 700 millions de personnes sous-alimentées dans le monde, https://www.inegalites.fr/sous-alimentation-monde.

OCDE.2025. L'inflation globale de la zone OCDE stable à 4,2 % en avril 2025, https://www.oecd.org/fr/data/insights/statistical-releases/2025/06/consumer-prices-oecd-updated-5-june-2025.html

Pen L, Rousset A. 2024. Niveau de vie et pauvreté en 2022 Des niveaux de vie et un taux de pauvreté stables malgré une inflation élevée, Insee Première. https://www.insee.fr/fr/statistiques/8216285

Rastoin JL. 2020. Crises sanitaires, résilience et refondation des systèmes alimentaires, Systèmes alimentaires, *Food Systems*, 5, Garnier, 17-31.

Rastoin, JL. 2025. Fiche l'encyclopédie 10.07.Q06 https://www.academie-agriculture.fr/publications/encyclopedie/questions-sur/1007q06-couts-caches-et-juste-prix-de-notre-alimentation

Seine-Saint-Denis. 2024. Pour lutter contre la précarité alimentaire, https://seinesaintdenis.fr/actualite/solidarites-sante/Pour-lutter-contre-la-precarite-alimentaire/

SSA. 2025. https://securite-sociale-alimentation.org/la-ssa/.

Territoires zéro chômeur de longue durée. 2025. https://www.tzcld.fr/.

UNICEF. 2024. La faim dans le monde persiste alors que les crises mondiales s'aggravent ; https://www.unicef.fr/article/la-faim-persiste-depuis-trois-annees-consecutives-alors-que-les-crises-mondiales-saggravent/.

Vie publique. 2025. Précarité alimentaire : 16 % de la population française touchée, https://www.vie-publique.fr/en-bref/299438-la-precarite-alimentaire-touche-jusqua-16-de-la-population-fr

Rubrique
Cet article a été publié dans la rubrique « Opinion » des *Notes académiques de l'Académie d'agriculture de France.*

Reçu
12 juin 2025

Accepté
23 octobre 2025

Publié
24 décembre 2025

Édité par
Anonyme

Rapporteurs
1. Anonyme
2. Anonyme

Citation

Hébel P, Garrot G, Vivier N. 2025. La précarité alimentaire en France : quelle politique publique pour y remédier ?, *Notes académiques de l'Académie d'agriculture de France / Academic Notes from the French Academy of Agriculture (N3AF),* 21(1), 1, 1-11. https://doi.org/10.58630/pubac.not.a312576.

Pascale Hébel est directrice associée de C-Ways, une agence de conseil en marketing d'anticipation spécialisée en data sciences ; elle était auparavant directrice du pôle Consommation et Entreprises au CREDOC.

Guillaume Garrot est député de la Mayenne (2007 à 2012 puis sans interruption depuis 2014, groupe socialiste). Il a été ministre

délégué à l'agroalimentaire auprès de Stéphane Le Foll (juin 2012-mars 2014) et, de 2016 à 2022, et il a présidé le Conseil national de l'alimentation (CNA). Il a fait adopter le 11 février 2016 une loi contre le gaspillage : https://www.assemblee-nationale.fr/14/rapports/r3223.asp.

Nadine Vivier est professeur honoraire des Universités en histoire contemporaine, présidente honoraire de l'Académie d'agriculture de France.